

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.
N° 3281/FIN.

Astrida, le 27 décembre 1950.-

ASTRIDA



975

Objets

6 frs quotité impôt
due au Mwami.

Monsieur le Conseiller,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce
couvert la somme de 6 frs (4 x 1 fr 50) quotité de l'impôt due
au Mwami et qui a été versée par erreur aux C.A.C. d'Astrida v
avec les ristournes des Chefs et sous chefs.

Le Comptable des C.A.C.
J. KIRSCH,

Monsieur le Conseiller du Mwami

à

NYANZA.-